# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 19 JUIN 1890.


## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1890.—Indications : Pour la Louisiane : Temps beau, température stationnaire, vents du sud.

**Température du 18 juin 1890.**

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 heures du matin | 82 | 28 |
| Midi | 90 | 32 |
| 3 P. M. | 84 | 29 |
| 6 P. M. | 78 | 26 |

**MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.**

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

**Mariages.**

Henry Givens à Mlle Jennie Powers.
Edward A. Allnet à Mlle Bertha E. Barry.
Milford Pires à Mlle Armentine Coulon.
Manuel Fraychineaud à Mlle Marie Lacassin.
James Maher à Mlle Henriette Wolf.
[illegible] D. Probst à Mlle Julia Desmond.

**Naissances.**

Mme Cornelius J. Brown, un garçon.
Mme Joseph H. Taquino, un garçon.
Mme Moses F. Hollander, un garçon.
Mme Wm. Brown, un garçon.
Mme Wm. H. Cobb, un garçon.
Mme Joseph R. Bres, une fille.
Mme Adolphe A. André, une fille.
Mme Chs. H. Stayet, une fille.

**Décès.**

Mathilde Assmard, 2 ans, 436 rue Bagatelle.
Cécile Merice, 70 ans, 210 rue St-Louis.
Veuve Mary A. Johnson, 68 ans, 73 rue Philip.
Georgiana Greenleaf, 37 ans, 185 1/2 rue Nord Derbigny.
Walter A. Charbonnet, 9 mois, 52 rue Piété.
Lillian Kendle, 8 mois, rue Port, près Girod.
Charles T. Duguson, 65 ans, 239 rue Bourbon.
Mme Caroline Stier, 62 ans, 243 Chemin du Bayou.
Chas. Carroll, 58 ans, coin St-Joseph et Tchoupitoulas.
Alice M. Coffee, 21 jours, 101 rue Nord Dergenois.
Marie T. Cogley, 5 mois, 36 1/2 rue [illegible].
Emilie Gimpini, 36 ans, rue Romeo, près Lahayre.
Jules Almasor, 7 mois, coin Prieur et St-Bernard.
John H. Taquino, 5 mois, 194 rue Nord Villeré.
Walter Y. Frérot, 18 ans, 294 rue Constance.
Mlle Julia German, 17 ans, coin Elmire et Rampart.
Mme Emma Young, 26 ans, 550 rue Howard.
Rachel Haynes, 68 ans, 310 rue Sixième.
Michael Welch, 11 mois, 73 rue Thalie.
Katie Connelly, 4 mois, Asile St-Vincent.
Augusta P. Duffy, 21 mois, 280 rue Lafayette.
Albert S. Hamilton, 2 mois, 367 rue St-Louis.
Mlle Caroline Ménard, — ans, 198 rue Bourgogne.
Wm. Fanning, 70 ans, 44 rue Pauline.
John Kadet, 5 ans, 290 rue Canal.

**Ventes inscrites au bureau de l'enregistreur des aliénations :**

L. Adams à Mme L. Adams, un terrain borné par les rues Remparts, Dumaine, St-Claude et Ste-Anne, $3,500.

S. Oesterly à J. F. P. et G Serio, un terrain borné par les rues Dublin, Burthe, Madison et Secounda, $1,025.

M. McQuaide au Firemen's Building Association, un terrain borné par le chemin Félicité, les rues Ste-Marie, Laurel et Annonciation, $2,950.

Citizens Bank of Louisiana à Mme R. Moustier, un terrain borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St-Philippe, $2,250.

Firemen's Building Association à E. R. Hunt, un terrain borné par les avenues Henry Clay, St-Charles, les rues Webster et Benjamin, $2,350.

Union National Bank à Mme H. S. Smith, un terrain borné par les rues St-Charles, Carondelet, Melpomène et Terpsichore, $3,500.

A. Tafaureau et als, à C. T. Gaapp, un terrain borné par les rues Galvez, Miro, St-Philippe et Dumaine, $1,100.

Héritiers de J. Bennett à W. J. Glennon, un terrain borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, $1,175.

J. Franchina à L. C. Bell, deux terrains bornés par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Amelia, $1,200.

H. C. Dawes, Jr., à S. G. Kreeger, un terrain borné par les rues St Charles, Henry Clay, Webster et Benjamin, $3,500.

Mme J. Born à Mme U. Gordon, la moitié d'un ilet borné par les rues St-Charles, Marengo, Milan et Carondelet, $45,000.

Hy. J. McDermott à J. Jung, deux terrains bornés par les rues Camp, Magasine, Cadix et Valence, $1,400.

T. E. Evershed à T. S. Richard, cinq terrains bornés par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Laurel et Annonciation, $2,500.

F. A. Brodé à Mme C. H. Schaefer, un terrain borné par les rues Carondelet, Baronne, Melpomène et Terpsichore, $3,000.

P. Hirsch au La Manufacturing and Cooperage Co, sept terrains bornés par les rues Tonti, Rocheblave, St-Louis et Conti, $4,817.

Mme R. Terrell et als au Peoples' Homestead Association, un ilet borné par les rues State, Hurst, Jennet et Burtheville, $5,000.

J. P. Gaspard au Mutual Loan and Building Co., un terrain borné par les rues Decatur, Chartres, St-Louis et Toulouse, $2,670.

P. Werlein à P. Mysing, un terrain borné par les rues Constantinople, Pitt, Général Taylor et Prytania, $5,000.

Succession J. H. Rahders et als à Mme J. Artigues, un terrain borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Miro et Tonti, $1,075.

W. E. Buck à Mme J. Dies, deux terrains bornés par les rues Washington, Chippewa, St-Thomas et Quatrième, $3,150.

**Cour Civile de District.**—Randolph & Kirk contre les propriétaires de la Planters' Cotton Press, contre la Cotton Yard Men's B. A, pour obtenir contre les membres l'émission d'une injonction les empêchant de mettre à exécution certain plan pour entraver les affaires.

Mme Nancy Chapsky demande l'interdiction de son fils.

M. B. Randall contre la New England Mutual Life Insurance Co, en $25,000 de dommages.

Fred. Buerkle, barkeeper, fait cession de biens.

Actif, $160 ; passif, $734.67.

Mme McSweeney contre E. Morgan. Jugement en faveur de la demanderesse.

GRAND JURY.

Le Grand Jury a soumis hier au juge Baker le résultat de son enquête au sujet de la détention des prisonniers du samedi soir au lundi matin. Il a déclaré que les prisonniers enfermés le dimanche aux différents postes ne sont nullement privés de nourriture pendant cette journée ainsi qu'on l'avait prétendu.

**Larcin.**—Adèle White, une jeune négresse employée comme servante chez M. Isaac Massman, rue Magasine No 384, a été mise sous caution hier matin par le juge Murphy, pour vol d'une broche en or évaluée $20.

**Tentative de viol.**—Nellie Lewis, une négresse, a porté hier matin devant le recorder Murphy une accusation de viol contre Joe Dixon qui a attaqué sa fille âgée de 9 ans, mardi soir, encoignure Claiborne et Cypress.

**Les condamnations à mort.**—M. Dan Ross, commis de la Cour Criminelle, s'est rendu hier à Bâton Rouge pour faire signer par le gouverneur les sentences de mort prononcées contre E. Deschamps et le nègre Johnson.

**L'inconduite d'un agent.**—L'agent Shafe, d'Alger, pris d'une idée subite de se signaler par son inconduite, est monté dans une petite voiture et a parcouru Alger à toute bride, au grand émoi des habitants. Ne jugeant pas cette incartade suffisante, il est arrivé cinq minutes en retard à l'appel et a protesté contre le sans-gêne du sergent Blanchard qui exerçait les hommes en bras de chemise. Il a refusé de se joindre à eux, mais changeant d'idée il est entré dans les rangs et après l'exercice s'est disputé avec le sergent après quoi il est remonté en voiture, est allé chez lui s'habiller en civil et revenait pour se battre avec le sergent lorsque celui-ci l'a fait arrêter. L'affaire ira devant le Police Board.

**Le Louisiana.**—Le remorqueur *Louisiana* vient de sortir des ateliers de construction d'Alger. Il avait été tout d'abord destiné au service côtier dans le golfe, mais il a été acheté par le Board of Control du New Basin Canal pour faire le remorquage.

Il partira samedi à 4 heures pour se rendre dans le Bassin et le Lac.

**Arrêtée.**—Polly Roy, la négresse qui a étouffé et caché son enfant nouveau-né, a été arrêtée et traduite pour meurtre devant le recorder Dreux, qui l'a renvoyée à l'hôpital, car son état est grave.

**Écrasé.**—Le char No 119 de la ligne Remparts et Dauphine a écrasé, hier soir, le poignet droit d'un nommé Bob Barnett, âgé de 35 ans, qui, étant en état d'ivresse s'était couché sur la voie, aux Remparts entre St-Louis et Toulouse. [illegible], le conducteur, a été [illegible].

**Suicide.**—Hier après-midi, un jeune homme est entré chez M. Richard Rhodes, armurier, rue St-Charles, No 58, et a demandé à voir un revolver. Un employé lui en montra un qu'il prit. Il sortit une cartouche de sa poche, la mit dans l'arme et dit qu'il allait mourir.

Il se tira un coup dans la tête et tomba raide mort.

L'ambulance a été appelée, mais les soins des étudiants ont été inutiles. Le corps a été apporté à la Station Centrale où on a fait l'autopsie.

Le défunt était un bijoutier âgé de 25 ans et nommé O. B. Critser. Il travaillait chez MM. Leonard & Krower, bijoutiers, No 31 rue de Chartres.

Critser est arrivé ici il y a environ deux semaines, venant de San Antonio, Texas, où se trouve sa famille.

M. H. Hapon, entrepreneur de pompes funèbres, s'est chargé du corps.

**Rixe.**—Pendant que deux négresses, Zenkie & Marie Griffin, se battaient, hier soir à 9 heures, rue des Français entre St-Claude et Remparts, Marie a reçu un coup de couteau à la tempe droite.

**Collision.**—Le chaland No 74 de la St-Louis and Mississippi Valley Transportation Company, amarré au pied de la rue Julia, et chargé de 10,000 boisseaux de maïs, a été heurté, hier à 5 heures du soir, par le steamship *Eta*, appartenant à M. B. D. Woods. Chaland et cargaison, qui étaient évalués à $20,000, ont sombré en moins d'une demi-heure. On ignore si le maïs était assuré.

**Le feu.**—Hier soir à 5:30 heures, un feu de cheminée a fait pour $10 de dommages au No 444 1/2 de la rue Terpsichore, habité par M. E. F. Duclaux.

—Des étincelles s'échappant de la machine à vapeur du steamship *Cheldra*, ancré au pied de la rue Ste-Marie, ont mis le feu au pont du bateau, hier matin à 10 heures 30. Dommages environ $5.


Se teindre ou non est simplement une affaire de goût, il est de bon goût de se servir de la Teinture de Buckingham pour les Favoris.


LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX, EN FRANCE ; ELLE RÉCOMPENSE LES QUALITÉS MORALES D'UN CHIEN.—Pendant que le jury de l'exposition canine décernait des prix et des mentions honorables à quelques chiens bien en formes, la Société protectrice des animaux faisait œuvre louable en récompensant les qualités morales d'un de ces fidèles amis de l'homme. Il n'y a pas de prix Montyon pour les animaux ; on ne pense pas à tout. Le chien récompensé par la Société protectrice méritait certainement un prix Montyon.

On connait de nombreux exemples de chiens se jetant à l'eau pour secourir une personne qui se noie ou de chiens débarrassant leurs maîtres des attaques des malfaiteurs. Mais on ne rencontre pas tous les jours un chien ayant la spécialité d'arrêter les chevaux emportés. Or, Bacchus, avec le courage d'un sergent de ville, se jette à la tête des chevaux, se fait trainer jusqu'à ce qu'il soit venu à bout du cheval. Il y a quelques semaines à peine, rue de Lyon, à Paris, vers minuit, un cheval attelé à une voiture de place s'emporte et se met à parcourir les rues à fond de train. Tout à coup un grand chien à poils roux, qui suivait la voiture depuis quelques instants, bondit à la tête du cheval, et, saisissant la bride dans sa gueule, la tire violemment à lui. Une brusque secousse envoya le chien rouler sur la chaussée. L'animal se releva rapidement et s'élança encore. Une seconde fois, il fut lancé sur le sol. De nouveau sur ses pattes, il courut et, happant fortement les naseaux du cheval, il parvint à le maintenir. Il n'était que temps ; le fiacre arrivait sur la place de la Bastille, où la circulation est très active et où des accidents étaient à redouter. Ce sauvetage fut rapporté au commissaire de police du quartier, qui apprit, du propriétaire du chien, M. Biron, que l'auteur de cet acte de courage s'était distingué déjà, à plusieurs reprises, en arrêtant des chevaux emportés.

Bacchus est un très beau dogue de Bordeaux. La Société protectrice des animaux, dans sa séance publique annuelle du 26 mai, au milieu de nombreux applaudissements, a donné à Bacchus un collier d'honneur !

GERMANISATION MUSICALE.—La germanisation des termes de musique, dans les pays allemands, préoccupe, depuis plusieurs années, l'esprit réformateur des sujets de Guillaume II. Mais, jusqu'ici, malgré la campagne menée par les feuilles spéciales, aucun résultat appréciable n'avait été signalé. Voici qu'on prête au ministre de la guerre prussien l'intention de supprimer les termes en langues étrangères dans la musique employée par l'armée et de les remplacer par leurs équivalents allemands. Ce n'est pas tout. Les projets du ministre comporteraient, en outre, une révolution complète dans le système de l'écriture musicale.

Les portées seraient à l'avenir de six lignes au lieu de cinq, afin de réduire le nombre des petites lignes supplémentaires et d'arriver ainsi à ce que la première ligne supplémentaire inférieure et la première ligne supplémentaire supérieure deviennent exactement les limites des deux octaves. Par ce moyen, la note formant le milieu de ces deux octaves se trouvera juste au milieu de la portée. D'autre part, les notes de la basse auront la même disposition que les notes de la partie haute. La clé de *fa* subsistera, mais simplement pour indiquer que les notes sont situées deux octaves plus bas. Le ministre de la guerre exprime la conviction que le patriotisme et la discipline militaire sauront faciliter l'accomplissement de toutes ces réformes. Son Excellence ne paraît pas se douter qu'en pareil cas le patriotisme et la discipline sont des éléments d'une insuffisance absolue.


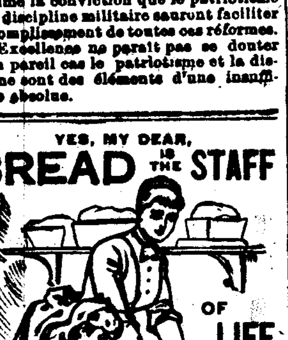


and yet one can eat to much of it.
People can also use too much blacking and they become the abuse of [illegible]

**Wolff's ACME Blacking**

"An overload of bread may not injure you, but will make you very uncomfortable until your stomach is relieved; so will an overloading of Acme Blacking [illegible]

WOLFF & RANDOLPH, Philadelphia.

The Best Blacking for Men, Women and Children.


## VENTES A L'ENCAN.

**PAR ROBY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété cottagère à l'encan, No 64 rue Polymnie, entre Carondelet et Baronne, et No 496 rue St-André.**

Succession de Michael L. O'Connell.

No 29,392.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBY & O'CONNOR—Nicholas J. Roby, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juin 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 14 mai 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Cette résidence, cottage de choix, No 64 rue Polymnie, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Polymnie, Chemin Félicité, Carondelet et Baronne. Le terrain est composé de deux lots, désignés comme Nos 7 et 8, [illegible] 64 pieds [illegible] de face à la rue Polymnie, [illegible] Chemin Félicité, 119 pieds [illegible] [illegible]

2° Le cottage double, en bois, Nos 496 et 498 1/2 rue St-André, dans le Quatrième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-André, Dryades, Josephine et [illegible]. [illegible]

Conditions—Comptant. [illegible]

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno G. Eustis, notaire.

17 mai—17 24 31—7 14 21 juin


Le meilleur de tous les levains.—Rapport du Gouv't des E.-U. 17 août 1889.

**Royal Baking Powder**

**ABSOLUMENT PUR.**


# DÉPÊCHES Télégraphiques

## TRANSMISES A L'ABEILLE.

### FRANCE.

**Conférence télégraphique.**

Paris, 18 juin—A la conférence d'hier il a été décidé que le prochain meeting aura lieu à Buda-Pesth.

**Vote du bill Rouvier.**

Paris, 18 juin—Le comité du budget a voté le bill de M. Rouvier ayant pour objet de contracter un emprunt de 700,000,000 de francs à 3 0/0 de rente perpétuelle.

Le comité des douanes a voté des droits sur le riz et le maïs.

**La pêche du homard.**

Paris, 18 juin—On annonce officiellement que le traité relatif à la pêche du homard à Terre-Neuve est observé loyalement par les pêcheurs français et qu'on n'a reçu aucune plainte.

**Le comte Kalnoky.**

Vienne, 18 juin—Le comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères d'Autriche, a été pris de frissons. Son état est grave.

**La cession de l'île d'Heligoland à l'Allemagne.**

Londres, 18 juin—La *Pall Mall Gazette*, discutant le règlement de la question pendante entre l'Allemagne et l'Angleterre, relative aux territoires africains, dénonce la cession faite par lord Salisbury à l'Allemagne, de l'île d'Héligoland en échange des concessions faites en Afrique par cette puissance, comme honteuse et ajoute que la manière dont ce traité a été présenté n'a été qu'une comédie bien jouée.

Rien, dit la *Gazette*, ne peut être plus abject, mais Lord Salisbury est un artiste dans ce genre.

La *Gazette de St James* dit que le consentement donné à ce traité est une mauvaise affaire et qu'il est du devoir du Parlement de rejeter le bill relatif à la cession d'Hélyoland à l'Allemagne.

Berlin, 18 juin—Les journaux de cette ville expriment leur satisfaction de ce que les points de contestation existant entre l'Allemagne et l'Angleterre au sujet des territoires africains ont été réglés à l'amiable. Cette entente, disent les journaux, aura pour résultat d'amener, dans un avenir prochain, les meilleures relations entre les deux puissances et pour conséquence une garantie du maintien de la paix.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que ces négociations ont été une bataille heureuse, dans laquelle il n'y a eu ni vainqueurs ni vaincus.

Londres, 18 juin—Le *Telegraph* dit que la cession d'Héligoland à l'Allemagne fera naître des regrets, mais cependant l'entente survenu à ce sujet sera reçue avec satisfaction parce que le problème a été résolu pacifiquement et d'une manière honorable pour les deux nations.

**Le chancelier Von Caprivi.**

Berlin, 18 juin—L'empereur Guillaume a conféré la décoration de l'Aigle-Noir au chancelier Von Caprivi.

**Stanley gouverneur du Congo.**

Londres, 18 juin—Une dépêche envoyée à la *Pall Mall Gazette* par son correspondant de Bruxelles, annonce que le roi Léopold a nommé M. Henry Stanley gouverneur de l'Etat du Congo. Stanley entrera en fonctions en 1891.

**Le choléra en Espagne.**

Madrid, 18 juin.—Treize nouveaux cas de choléra se sont déclarés hier à Puebla de Rugat.

Constantinople, 18 juin—En conséquence de l'invasion du choléra en Espagne, le gouvernement a établi une quarantaine contre tous vaisseaux venant des ports espagnols.

**Réception chez le Sultan.**

Constantinople, 18 juin—Hier, le Sultan a reçu le ministre américain et l'amiral Commerel de la marine anglaise. Le banquet auquel ils avaient été invités avait été contremandé par suite de la mort de Djamil-Pasha.

**Le nonce du Pape en Suisse.**

Londres, 18 juin—Le correspondant bernois du *Standard* dit que le Bundesrath refusera la proposition du Vatican d'établir une nonciature dans la capitale de la Suisse.

**La cession d'Heligoland.**

Londres, 18 juin—Le *Post* croit que M. Smith a beaucoup de confiance dans les affaires qu'il pourra terminer pendant cette session du Parlement. Il approuve l'entente avec l'Allemagne.

Le *Daily News* admet la valeur du protectorat sur Zanzibar mais pense que les conservateurs sont plus mécontents de l'entente que les libéraux.

Commentant la proposition Smith pour hâter la réunion du Parlement, le *Daily News* dit que cette motion ne fera que hâter un appel au pays.

Le *Chronicle* déclare que, par ses concessions à l'Allemagne, Lord Salisbury a jeté au visage du parti impérial unioniste un reflet de honte ; il ajoute que si le gouvernement entre ainsi dans la voie des concessions, il n'y a pas de raisons pour que l'Italie ne demande pas Malte et l'Espagne Gibraltar.

Le *Chronicle* dit que la proposition suspensive de M. Smith devrait être appliquée au bill relatif la cession d'Heligoland à l'Allemagne.

**Naufrage.**

Londres, 18 juin—Le steamer *New Cumberland*, de Carthagène, à destination de Moslyn a sombré en vue du Cap Finistère à minuit le 11 courant, à la suite d'une collision avec la barque *Minero* de Newport, à destination d'Acajutla. Celle-ci est entrée dans le port fort endommagée. Il n'y a pas eu de victimes.

**Le choléra.**

Madrid, 18 juin—Il y a eu 5 nouveaux décès causés par le choléra à Pueblo de Rugat. L'épidémie fait de rapides progrès à Valence.

**Augmentation du salaire des officiers de l'armée allemande.**

Berlin, 18 juin.—Le bill présenté au Reichstag relativement à l'augmentation du salaire des officiers des armées de terre et de mer a été référé au comité du budget.

La plupart des orateurs se sont montrés opposés à cette mesure.

**La question des pêcheries.**

Baie St-George, 18 juin—Une réunion de citoyens a été tenue ici ce matin, pour adopter des mesures dans le but de réparer le tort fait aux habitants des rivages français par les complications nées du traité de pêche. Dans les discours qui ont été prononcés, les orateurs ont exprimé leur indignation et condamné particulièrement l'ignorance des fonctionnaires au sujet des injustices commises par eux. Le Dr Howley est parti à bord du steamer *Volunteer* pour St-Jean.

C'est un homme d'une intelligence remarquable et d'une grande force de caractère. Il est ici depuis 19 ans et sympathise parfaitement avec la population. Il connait mieux que n'importe qui à Terre Neuve, les causes du différend. Il représentera dans sa mission, les sentiments de la population du rivage français tout entier. Il arrivera à St-Jean vendredi et se rendra immédiatement chez le gouverneur et le premier ministre, sir Wm Whiteway. Il réclamera un dédommagement des pertes imposées aux pêcheurs par la récente intervention des pêcheurs français qui ont pris et détruit les filets des sujets anglais.

Il réclamera aussi des dommages pour les pertes qui ont résulté de l'observance de la loi sur les appâts, laquelle défend de vendre du hareng aux pêcheurs français, canadiens et américains, comme amorces pour la pêche dans le voisinage des grands bancs. Il cherchera aussi à obtenir la nomination d'une commission pour estimer le montant des pertes causées aux commerçants et à la population à laquelle on a enlevé sa principale ressource en défendant la pêche du hareng.

Le Dr Howley donnera aux officiers coloniaux des détails dont ils ont grand besoin et demandera que rien ne soit décidé à Londres avant que la question ne soit rendue plus compréhensible par l'exposition des sentiments de la population du rivage français dont les intérêts sont engagés et qui pensent prouver combien est insignifiante pour les Français la valeur réelle de la pêche sur les rivages ; et cependant combien le traité paralyse les affaires et nuit au développement des territoires adjacents par suite des interminables discussions qui sont sans cesse soulevées au sujet des droits que confère réellement le traité. Le Dr Howley ne demande pas tant comme compensation, une somme d'argent, qu'une subvention pour exécuter les travaux d'amélioration des routes, des ferries et autres. La majeure partie de l'île est encore sauvage.

Bien que ceux qui vivent sur le rivage Français paient $100,000 par an de contributions, ils n'obtiennent rien en retour et sont fatigués du gouvernement de St-Jean.

### WASHINGTON.

**Révision du tarif.**

Washington, 18 juin—Des changements nombreux ont été apportés au tarif des droits d'entrée. En voici quelques exemples :

Extrait de réglisse.—Réduction de 6 à 5 sous.

Opium contenant 9 0/0 ou moins de morphine et opium préparé.—Augmenté de $10 à $12 par livre.

Barite non manufacturé, $1 la tonne ; manufacturé, réduction de $7 à $5.

Acétate de plomb blanc, augmentation de 3 à 5 1/2 sous par livre.

Acétate de plomb brun—augmentation de 2 à 3 1/2 sous par livre.

Hydrate de potasse—réduit de 1 1/2 à 1 sou par livre.

Couleurs à l'eau pour les artistes—Elles seront soumises aux droits d'entrée selon leur qualité au lieu d'être entrées moyennant 50 pour cent *ad valorem*.

Porcelaine peinte—réduction de 60 pour cent à 55 pour cent *ad valorem*.

Porcelaine unie—Réduction de 55 0/0 à 50 0/0 ad valorem.

Bouteilles en verre vert—Réduction de 1 1/2 à 1 sou par livre.

Verre à vitres—Réduction de 1/8 de sou par livre.

Verre dépoli, 10 0/0 en plus ad valorem.

Lunettes, 60 0/0 ad valorem au lieu de 50 sous par douzaine ou 35 0/0 ad valorem.

Lentilles coûtant $150 par grosse. Red. de 70 à 60 0/0 ad valorem.

Fusils et armes 40 sous à $6 pièce selon la valeur, au lieu de 35 à 40 0/0 ad valorem.

Montres en or—Red. de 40 à 25 0/0 ad valorem.

Mica, 35 0/0 ad valorem.

Nickel, 3 sous par livre.

Choux, réd de 3 à 1 sou pièce.

Pois secs, réd de 40c à 15c le boisseau.

Poisson, réd de 1 à 1 1/2 sou par livre.

Oranges, citrons, limons en paquets, réd de 50 0/0 ; non empaquetés, réd de $2 50 à $1 50 par mille.

Chocolat, réd de 3c à 2c par livre.

**Nominations.**

Washington, 18 juin—Le Président a soumis aujourd'hui au Sénat la nomination de M. Geo. J. Collins comme maître de poste de Brooklyn, N. Y.

Consuls des Etats-Unis : Wm. Newell, de Washington, à Monagua ; Edward D. Ropes, Jr., du Massachusetts, à Zanzibar.

George G. Mills, Olympia, Washington.

Robert C. Rogers, de Californie, commissaire dans et pour le district d'Alaska.

Perrin P. Palmer, agent pour les Indiens de l'agence Cheyenne, South Dakota.

Les nominations suivantes ont été confirmées :

L. S. Hunt, New York, consul à Guelph, Ont.

W. L. McMillen, surveillant de douane à la Nouvelle-Orléans.

Maîtres de Postes.—Samuel A. Cravath à Crinneville, Iowa ; M. Rodgers, à Newton, Iowa ; Charles S. Radcliffe, à Salina, Kans ; John E. Junkin, à Sterling, Ca. ; Charles M. Heaton, à Lincoln, Ks. ; Edward R. Jewett, à Wichita, Ks. ; James B. Buckley, à Petosky, Mich ; Lewis V. Curry, à Fenton, Mich ; James H. Vandyke, à Alexanderia, Minn. ; Michael T. Nolan, à De Dalles' Oregon ; Mme Minnie Washburn, à Eugene, Oregon ; Frank S. Johnson, à Bradford, Pie. ; Judson A. Elliot, à Mansfield, Pie. ; Mme Nancy Smart, à Manitowoc, Wis.

Receveurs—Charles M. Ogden, Seattle, Washington ; Wm. H. Bush, à Olympia, Washington ; Frank M. Dallam, à Waterville, Washington ; John W. Clark, Independance, Cal.

Enregistreur du Bureau des Terres.—John C. Lawrence, Waterville, Washington.

R. A. Bensell, collecteur de la douane, Yaquina, Oregon ; Eugène Marshal, avocat des Etats-Unis, district nord du Texas ; W. F. Furray, marshal pour le Montana ; L. B. Bartlett, juge de probate, comté de Grand, Utah ; W. H. Pettit, surveyor général de Idaho, J. C. Delaney, de la Pennsylvanie, receveur des deniers publics à Oklahoma ; W. R. Hoyt du Wisconsin, commissioner de Alaska ; F. R. Peckinpaugh, de l'Indiana, cour de district Claro de Alaska.

**Assassinat et suicide.**

Denver, Col., 18 juin—Aaron M. Jones, âgé de 60 ans, un des hommes les plus populaires de l'Etat a tué sa femme ce matin.

Il a ensuite menacé sa fille du même sort, mais elle a demandé grâce avec tant d'insistance qu'il l'a épargnée. Tournant alors son arme contre lui-même, il s'est envoyé une balle dans le cœur. On pense qu'il était fou.

**Les malheurs d'un Chinois.**

New York, 18 juin—Une dizaine de Chinois qui habitent au dernier étage du No 14 de Mott street ont attaché un gros Chinois au montant d'un lit et le surveillent constamment.

La victime s'appelle Nug Hong Deh. Celui-ci est âgé de 28 ans et est arrivé récemment de Reading, Pie. où il avait acheté une blanchisserie au prix de $1,000.

Il se trouve maintenant sans un sou et est devenu fou.

Sa raison s'est égarée à la suite d'une série de revers dans les affaires. Il y a 2 mois, Nug envoya toutes ses économies, $900, à ses parents, en Chine, mais le navire fit naufrage et l'argent fut perdu. Ce malheur eut un funeste effet sur Nug, qui pendant des jours et des nuits se mit à parcourir Reading sans vouloir ni dormir ni manger. C'est à la suite de ce malheur que sa blanchisserie prit feu, et pendant l'incendie il dansait autour du brasier cherchant, à s'y précipiter.

C'est alors que ses amis l'emmenèrent et s'aperçurent qu'il était complètement fou. Il a été amené ici parce qu'il y a des parents et ce sont eux qui l'ont attaché ainsi qu'il a été dit, afin de l'empêcher de s'enfuir du bâtiment qu'il croit toujours être la proie des flammes.

**Les White Caps.**

Kenton, O., 10 juin—Fred. Turner, un riche fermier allemand qui est établi dans le sud ouest du comté de Hardin, a reçu des White Caps des notices dans lesquelles ils le menacent d'attenter à sa vie et à celle de sa famille et de détruire sa propriété, à moins qu'il n'oblige à déménager une famille pauvre vivant sur une de ses fermes. L'affaire a été livrée aux detectives, qui ont arrêté Salomon Schurtzer, Emanuel Schurtzer, M. K. Savage, Riese Mitchell et Wm. Vance, tous citoyens marquants. Ils ont été obligés de fournir un cautionnement de $1000 chacun pour assurer leur comparution au mois de novembre prochain.

**Rixe entre femmes.**

New York, 18 juin—Une rixe a eu lieu entre Mme Thomash et Mme Carey Gilmore, rue New York à Newark, N. J., à la suite de laquelle Mme Thomash est restée sans connaissance. Elle souffre d'une fracture du crâne et un des médecins de l'hôpital St-Michel affirme qu'elle est en danger de mort. Les deux femmes sont voisines. Mme Gilmore se rendit chez sa voisine et lui chercha querelle au sujet des enfants, et toutes deux s'étant saisies à bras le corps, se battirent comme des démons.

L'appartement étant trop petit, elles sortirent dans la rue où la bataille continua. Séparées par un passant, elles s'attaquèrent de nouveau. Dans la lutte, Mme Thomash tomba et Mme Gilmore la frappa alors si brutalement qu'elle perdit connaissance.

Les agents ont été obligés de forcer la porte de Mme Gilmore pour l'arrêter. Elle a opposé une très vive résistance menaçant l'agent de le traiter comme Mme Thomash. On a été obligé de l'emporter dans un wagon de police.

**[illegible]**

San Antonio, Tex., 18 juin.—Mme Jules Bowers, du comté de Jack et sa fille, âgée de 17 ans, se sont rendues hier chez Mme John Walker pour la fouetter. Mais Mme Walker a saisi un fusil chargé pour se défendre et dans la lutte qui eut lieu avec les deux autres femmes qui voulaient la désarmer, le fusil a été déchargé et Mlle Bowers a été tuée instantanément.

**Drame de l'amour.**

New York, 18 juin.—Mme Griffin, une veuve avec deux filles et deux fils a pris possession d'un cottage à Hempstead, L. I., au mois de mai 1888. Peu de temps après son arrivée, l'aînée des filles fit la connaissance de M. Wood Demott, Jr., un jeune homme marquant de l'endroit.

L'été dernier, il demanda à Mme Griffin la main de sa fille qui lui fut accordée et le mariage fut fixé au 11 juin (mercredi dernier).

Tous les préparatifs étaient terminés et les invités prévenus, et dans la soirée M. Dunott se rendit chez sa fiancée. Il fut reçu sur le seuil par Mme Griffin qui eut un entretien avec lui et lui fit comprendre qu'il était inutile qu'il se présentât de nouveau chez elle.

Il essaya alors d'entrer de force mais il en fut empêché et finit par s'éloigner.

Il passa toute la nuit dans le voisinage, dans l'espoir d'entrevoir Ida, parce qu'il croyait qu'on la tenait enfermée et il espérait qu'elle finirait par se soustraire à la surveillance et venir à lui. Le lendemain, Demott se présenta de nouveau chez Mme Griffin qui le reçut encore froidement. C'est alors qu'il écrivit à sa fiancée une lettre dans laquelle il lui annonçait que si elle voulait le voir vivre elle devait se hâter de le rejoindre, parce qu'il avait l'intention de se tuer. Après quelque temps d'attente, il reçut cette réponse : "Ça m'est égal."

Demott sauta dans un puits et dans sa chute, entraîna des blessures, se cassa un bras.

On le transporta chez lui, et hier dans l'après-midi son état s'étant amélioré il put s'asseoir près de la fenêtre de sa chambre, et il eut plaisir à voir Mlle Griffin s'approcher de la maison. Lorsqu'elle passa devant Demott, elle daigna tout au plus le saluer et continua son chemin. Il lui fit signe de la main d'entrer, mais elle affecta de ne pas le voir. Demott s'empara alors d'un couteau et se coupa la gorge. Sa sœur et son frère, qui entraient dans sa chambre à ce moment, appelèrent un médecin, qui éprouva une grande difficulté à arrêter l'écoulement du sang et à nettoyer la plaie. On doute qu'il survive à sa blessure.

**Les Indiens.**

Landsburg, 18 juin—Un vacher est arrivé hier à la station de Lepar près d'ici et a annoncé que les indiens avaient attaqué un campement de *cow boys* sur une ferme.

Lui et dix de ses camarades se trouvaient au campement dans la nuit de lundi lorsque vers 10 heures du soir une bande de 20 ou 30 indiens les a attaqués.

Quelques *cow boys* étaient armés, mais ne s'attendant pas à être attaqués, ils n'étaient pas préparés à la défense. Il croit que tous ses compagnons ont été tués.

**Accident de chemin de fer.**

Ashville, N. C., 18 juin—Il y a eu un terrible accident de chemin de fer sur l'embranchement d'Ashville et Spartanburg de la ligne Western North Carolina à Melrose.

On annonce que quatre hommes ont été tués et 5 blessés. On n'a pas encore de détails plus précis.

Une dépêche ultérieure donne comme suit la liste des victimes de l'accident arrivé à la station Melrose :

Morts :
Mécanicien J. J. Smirner, de Chester.
Mécanicien Lewis Tanstall, de Yorktown, Va.
Chauffeur W. G. Taylor, de Morristown, Tenn.

Blessés :
Ch. Bogman, porte-drapeau, cuisse cassée.
Geo. Ricketts, conducteur, légèrement blessé.
Wm. Hoe, chauffeur, légèrement blessé.

Deux serre-freins, hommes de couleur, blessés légèrement. Du sommet de la colline Saluda, à Melrose, lieu de l'accident, sur une distance de plus de trois milles, il y a une pente de 600 pieds au moins, aussi la Compagnie de chemin de fer est-elle très prudente en cet endroit et elle a placé là une locomotive qui aide chaque train à gravir la montée et à descendre la colline.

La voie était très humide hier soir lorsqu'un train de charbon entreprit la descente. On s'aperçut immédiatement que les 12 wagons dont il se composait, constituaient une charge excessive pour les deux locomotives bien qu'on eut serré tous les freins.

La vitesse augmenta graduellement jusqu'à ce qu'elle eut atteint 75 milles à l'heure ; alors les rails s'écartèrent et le train fut précipité en bas de la montagne avec un sinistre craquement, ensevelissant sous ses débris les braves employés qui étaient restés à leur poste.

Les pertes s'élèvent pour la compagnie, rien que par la démolition des wagons, à plus de $75,000.

Un train de secours s'est rendu immédiatement sur les lieux.

C'est le quatrième accident arrivé sur cette ligne depuis une semaine.

**A l'hôpital.**

Le médecin, s'adressant à un alcoolique :

—Et surtout n'oubliez pas, mon ami, que quand vous serez guéri, il faudra vous abstenir de liqueurs fortes, d'absinthe....

—Alors, à quoi sert que je guérisse, docteur ?

## VENTES A L'ENCAN

**PAR MACON, PAUL & DENIS.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une nouvelle résidence-cottage rue Troisième,** (Carrollton.)

Succession d'Adolphe Fritsche.

No 29,345.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS, encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Fritsche, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, dans l'îlet No 13 "B", maintenant 112 du nouveau plan de la ville, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Troisième et Burthe. Le dit lot est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, et selon le plan de W. H. Williams, voyer, en date du 23 décembre 1863 et déposé en l'étude de O. C. Porter, ancien notaire. Les améliorations consistent en une jolie résidence-cottage, avec galerie, cuve, etc., louée six dollars par mois ; joli voisinage, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Diebel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.

24mai—24 31—7 14 21 28juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage et Grand Terrain Dans le Troisième District.**

No 28,281—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Joseph Schwartz.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Joseph Schwartz, il sera vendu à l'encan, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Union, Urquhart et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds, désigné par le No 486 de la rue Bagatelle.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuisine, bâtisse, entrée pour wagon, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.

31 mai—27 31—7 14 21 28 juin

**Succession de A. H. Bignon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,373—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richard F. Harrison, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 juin—17 26 26

**George B. Geddes vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,029—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 juin—13 17 21

## CHEMINS DE FER.

**Heures d'arrivée et de départ.**

LOUISVILLE NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

| Arrivée. | | Départ. | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 5:55 am | No 2 | 5:00 pm |
| No 3 | 5:55 pm | No 4 | 7:55 am |
| No 5 | 10:10 am | No 6 | 3:50 pm |

LOUISVILLE AND NASHVILLE

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 3 Fast Mail | 7:00 am | No 4 Fast Ex. | 8:15 am |
| No 7 Gulf Coast | 8:00 am | No 2 Lim. Ex. | 3:15 pm |
| No 1 Lim. Ex. | 2:15 pm | No 8 Coast Acc | 3:40 pm |
| No 5 Fast Ex. | 7:20 pm | No 2 Fast Mail | 8:00 pm |
| Excursion dimanche et mercr. | 9:45 | Excursion dimanche et mercr. | 7:45 am |

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée et départ des trains du dépôt du Queen and Crescent comme suit :

Arrivée......11:3 am | Départ......2 pm

TEXAS AND PACIFIC

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 52 California Express | 7:00 pm | No 51 California Express | 8:00 am |
| No 54 B. R. | | No 53 B. R. | 8:00 am |

MORGAN LINE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 19 | 8:10 am | No 20 | 4:05 pm |
| No 17, local | 7:30 pm | No 18, local | 7:10 am |

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 Limited | 11:25 am | No 6 Fastline | 8:45 am |
| No 5 Fast line | 7:00 am | No 2 Limited | 4:00 pm |

EAST LOUISIANA RAILROAD—ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Pour le dimanche.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 43 | 7 pm | No 44 | 7:45 am |

Tous les jours, le dimanche excepté.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 41 | 8:30 am | No 42 | 4:00 pm |

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9:90 a m | 4:00 a m | Pte-la Hache | 7:00 am |
| 4:50 p m | | | 5:00 pm |
| | | Shell Beach | 9:30 am |

Dimanche.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10:10 am | 8 pm | 6:00 am | 4:00 pm |

## NAVIGATION FLUVIALE.

**Départs de bateaux à vapeur.**

JEUDI, 19 JUIN 1890.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M

VENDREDI, 20 JUIN 1890.

Bayou Goula—MARY Z. COMEAUX, à 12 M
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 P M
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

**Fleuve et rivières**

Memphis, 19 juin—Le fleuve monte. Temps clair et chaud. Pas d'arrivages ni de départs.

Caire, 18 juin—Le fleuve a 23 pieds 7/10 pouces et monte. Temps couvert et chaud. Arrivés, Oakland de la Nlle-Orléans à 4 a m ; Cherokee de Memphis à 8 a m ; New Mary Houston de la Nlle-Orléans à 10 a m. Départs, Jennie Campbell pour l'Ohio à 2 a m, New Mary Houston pour Cincinnati à 11 a m.

Louisville, 18 juin—La rivière baisse—6 pieds 7 pouces aux chutes ; 8 pieds 11 pouces dans le canal. Temps clair et chaud.

Louisville, 18 juin, soir—La rivière baisse—8 pieds 6 pouces aux chutes 7 pieds dans le canal Temps couvert et chaud.

Evansville, 18 juin.—La rivière a 17 pieds 1 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Evansville, 18 juin, soir—La rivière a 16 pieds 3 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Cincinnati, 18 juin, soir—La rivière a 18 pieds 7 pouces et monte. Temps clair et chaud. Départ Rainbow pour Memphis.

Wheeling, 18 juin—La rivière a 8 pieds 3 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

**Les Passes.**

Port Eads, 18 juin, 6 p m.—Vent du sud-est. Arrivés à 5:15 a m, steamship anglais Marco Aurelio, capitaine Brown, de Truxillo. Départ steamship Hudson pour New York, Wanderer pour Puerto Cortes, Foxhall pour Port Limon, S. Piazzi pour Utilla.

**Marchés.**

Paris, 18 juin—Rentes trois pour cent 91 francs 85c.

Londres, 18 juin, 4 p m.—Consols à la clôture 97 3/16 au comptant et 97 3/8 à terme.

Havane, 18 juin—Or espagnol 242 1/2 à 242 3/4. Change ferme. Sucre faible.

Change ferme—sur les Etats-Unis, 60 jours 8 3/4 de prime ; de courte vue, or, 9 3/4 de prime ; sur Londres, 20 1/4 à 20 1/2 de prime ; sur Paris, 6 1/4 de prime.

Liverpool, 18 juin—Coton—calme. Middling 6 7/16d. Ventes 8,000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation et 6,800 balles coton américain.

New-York, 18 juin—Coton stable. Middling Uplands 12 3/16, middling Orleans 12 3/8. Ventes 183 balles. Futurs stables à l'ouverture. Livraison en juin 12.02, juillet 12.07, août 11 89, septembre 11.06, octobre 10.67, novembre 10.52, décembre 10.52, janvier 10.56, février 10.60.

New-York, 18 juin—Coton stable. Middling Uplands 12 3/16. Middling Orleans 12 3/8. Ventes 217 balles. Futurs—stables à la clôture. Ventes 63,500 balles. Livraison en juin 11.96, juillet 11.95, août 11.77, septembre 11.02, octobre 10.61, novembre 10.49, décembre 10.51, janvier 10.53, février 10.58.

## BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 18 JUIN 1890.

**EXPÉDIÉS EN DOUANE.**

Steamship (norv) Wilhaven, Hammeraas Truxillo.
Steamship S Piazzi, Gerchow, Utilla, sur lest.
Brick (mex) Josefita, Llerena, Progreso.
Steamship (ang) Foxhall, [illegible], Port Limon.
Steamship (ang) Chelydra, Chater, Anvers.
Steamship (ang) Stroma, McFarlane, Puerto Cortes via Livingston et Bélise.
Steamship Wm G Hewes, Staples, Bluefields.
Steamship (norv) Albert, Tollefsen, Progresso.

**ARRIVÉS.**

Steamship (mex) Joaquin Ancona, [illegible], Progreso. (précédemment rapporté à la Quarantaine.)
Steamship (ang) Marco Aurelio, Brown, Truxillo, etc.
Steamship Hutchinson, Baker, Havane, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)
Steamship (ang) Statesman, Jones, Liverpool via les Barbades, Port d'Espagne, Laguayra, etc., (précédemment rapporté à la Quarantaine.)

**BATEAUX A VAPEUR**

Mary Z Comeaux, Comeaux, Bayou Goula.
Josie W., Delabonnaye, Monroe.
Era No 10, Hamilton, Eason's Ferry.
Teche, Muggah, Nouvelle-Ibérie.
U P Schenck, Carter, Cincinnati.

**EXPORTATIONS.**

PORT LIMON—par steamship Foxhall—7459 pieds bois de charpente.

ANVERS—par steamship Chelydra—31 balles coton 33 000 sacs farine graine coton 1000 sacs tourteaux 33,544 boisseaux maïs en grenier 1500 barils huile graine coton 6000 douves.

PUERTO CORTEZ VIA LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship Stroma—34,000 pieds bois de charpente.

PROGRESSO—par steamship Albert—25,069 pieds bois de charpente.

**IMPORTATIONS.**

BLUEFIELDS—par steamship Wm G Hewes—12,000 régimes figues bananes Hendey & Co.

**Arrivages de produits.**

BAYOU GOULA—par steamer Mary Z Comeaux—78 boucauts sucre 1 barils sucre 132 barils mélasse 55 sacs riz brut et fret assorti.

MONROE—par steamer Josie W.—25 balles coton 24 sacs graine coton et fret assorti.

EASON'S FERRY—par steamer Era No 10—45 balles coton 458 sacs graine coton 3 barils mélasse et fret assorti.

NOUVELLE-IBERIE—par steamer Teche—17 boucauts sucre 1073 barils sucre 468 barils mélasse et fret assorti.

CINCINNATI—par steamer U P Schenck—10 balles coton et fret assorti.

**Par les chemins de fer.**

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—11 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—100 balles coton 14 boucauts sucre 299 barils sucre 72 barils mélasse 268 barils vin et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—706 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—191 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—199 boucauts tabac et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1 wagon farine graine coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2 balles coton et fret assorti.

**Par le Télégraphe.**

New York, 17 juin 1890.

A A. Moulton et Co

Le steamship New Orleans, capitaine T. P. Halsey, est arrivé à midi aujourd'hui.

**Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.**

NEW-YORK.

Steamship El Dorado, Byrne......parti 14 juin
Steamship Louisiana, Gager......parti 14 juin
Steamship New-York, Parker......parti 13 juin
Steamship Chalmette, Percy......parti 18 juin

LIVERPOOL.

Steamship Inventor, Black......parti 27 avril
Steamship Statesman, Jones......parti 28 mai
Steamship Haytian, Coward......parti 10 mai
Steamship Floridian, Sandry......parti 17 mai
Steamship Darien, Walpole......parti 8 mai
Steamship Architect, Bond......parti 22 mai
Steamship Cuban, Anson......parti 28 mai
Steamship Historian, [illegible]......parti 24 mai
Steamship Yucatan, Fost......parti 31 mai
Steamship Texan, King......parti 8 juin
Steamship American, Bertie......parti 5 juin
Steamship Explorer, [illegible]......parti 13 juin
Steamship Mariner, [illegible]......parti 14 juin
Steamship Costa Rican, Alexander......parti 17 juin

LONDRES.

Steamship European, Johnston......parti 11 juin

ANVERS.

Steamship Nantes, Manoni......parti 18 mai
Steamship Marseille, Mollière......parti 28 mai
Steamship Kennett, Lake......parti 28 avril
Steamship [illegible]......parti 3 juin

BORDEAUX.

Steamship Marseille, Mollière......parti 3 juin

HAMBOURG.

Steamship Valesia, Marzen......parti 23 avril
Steamship Galacia, [illegible]......parti 24 mai

LISBONNE

Barque Commercio, [illegible]......partie 17 mai

MONTEVIDEO.

Barque Amalia Galatola, Scotto......partie 5 mars

GÊNES.

Barque [illegible], Hillarne......partie 19 avril
Barque [illegible], Olivari......partie 19 avril

PALERME

Steamship Annie, Ormiston......parti 26 mai
Steamship Efficient, Harris......parti 19 juin

SALERNO.

Barque Marco Polo, Guadagno......partie 26 mars

RIO DE JANEIRO.

Navire Thérèse, Storm......parti 20 avril
Barque [illegible]......parti 20 avril
Steamship [illegible]......parti 27 mai

**LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.**

STEAMERS.

| Noms | Destination | Sections |
|---|---|---|
| Albert | Progreso | 1er dist. 13 |
| Chelydra | Brême et Londres | 4e dist. 41 |
| [illegible] | New York | Alger |
| Foxhall | Port Limon | 1er dist. 15 |
| [illegible] | Bocas del Toro | Alger |
| Jamaican | Liverpool | 1er dist. 27 |
| Morgan | [illegible] | Alger |
| [illegible] | Liverpool | [illegible] |
| s Piazzi | Utilla | 1er dist. 11 |
| Stroma | Belise | 3e dist. 20 |
| Trinacria | Gênes | 1er dist. 12 |
| Tabasqueno | En réparation | Alger |
| Venta | Liverpool | [illegible] |
| Whitney | Laid up | Alger |
| Wellhaven | Truxillo | 1er dist. 15 |
| Wm G. Hewes | Bluefields | Alger |

NAVIRES.

| | | |
|---|---|---|
| Fram | Brême | 4e dist. 45 |
| Stephan | | 4e dist. 43 |

BARQUES.

| | | |
|---|---|---|
| Auguste | Brême | 4e dist. 42 |
| Anna | Brême | Gretna |
| Barcelona | Barcelone | rue St |
| Orsola | Espagne et Portugal | 1er dist. 23 |

BRICKS.

| | | |
|---|---|---|
| Josefita | Mexique | 3e dist. 26 |

GOELETTES.

| | | |
|---|---|---|
| [illegible] | | rue du |
| [illegible] | | 3e dist. 24 |
| [illegible] | | 3e dist. 18 |
| Santo Oteri | | 1er dist. 12 |

## Athénée Louisianais.

**Concours littéraire de 1890.**

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1890.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes :

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 16 juin 1890 au 31 janvier 1891.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H ; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité, nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725

## SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

**Mme E. L. Hoyle vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,164—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. L. Hoyle, comme syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 juin—11, 18, 30


## NEW-SOUTH BUILDING AND LOAN ASSOCIATION,

46 rue du Camp, coin Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Capital autorisé......$50,000,000
Actions......$100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION :

Henry Gardes......Président American Nat. Bank
George Q. Preston......Présid't Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas......Présid't Citizens Bank of La.
Jos A. Shakspeare......Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder......A. B Griswold & Co.
Jas. S. Richardson......Richardson & May
Jules A. Blanc......Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala......Capitaliste
John Hanson Kennard......Avocat
E. H. Power

OFFICIERS :

Président......HENRY GARDES
Vice-Président......JOS. A. SHAKSPEARE
Secrétaire......HENRY GINDER
Trésorier......JULES A. BLANC
Avocat Général...JOHN HANSON KENNARD
Directeur Général......E. H. POWER

CE PLAN EST

Le meilleur pour l'emprunteur !

Le meilleur pour celui qui veut faire un placement !

1erjuin—1 an


## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,294—Division A.—Mme Lizette Kuntz vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Mme Lizette Kuntz, femme de Henry Kuntz, pétitionnaire dans cette affaire, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit ordonnée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 31 Commercial Place, en cette ville, le SAMEDI, 12me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; que O. W. Long, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1890.

Signé : THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

13 juin—13 20—juil 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,448—Division A.—Paul J. Christina vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Paul J. Christina, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire en cette ville, en son office dans le [illegible] Building, Nos 33 et 35 de la rue Carondelet, le MERCREDI, 16me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1890.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme. JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

14juin—14 30—16juil.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30 278—Division C—Philip Thompson vs ses créanciers—Ordre de cour.—Que la présente pétition soit enliassée et qu'une réunion des créanciers de Philip Thompson, soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, le 24me jour de juin, 1890, dans le but de considérer et de voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de Philip Thompson soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1890.

Signé : FRED D. KING, Juge.

Que E. B. Dubuisson, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.

Signé : F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

24 mai—24—juin 10 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dormitzer & Vorster vs leurs Créanciers—No 30,254—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de Dormitzer & Vorster composée de Charles Dormitzer et Arnold Vorster, soit convoquée et tenue pardevant Arthur McGuirk, Esq., notaire, en son bureau Morris Building, en cette ville, le MERCREDI, 9ème jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires, pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que P. A. Daunoy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 20 mai 1890

Signé : ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme : JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

22 mai—22—juin 7 21

**Succession de Samuel Burchsteid.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30467—Division—Attendu que Johanna Brown, veuve de Samuel Burchsted a présenté une pétition à la cour à l'effet d'être envoyée en possession des biens dépendant de la succession de feu Samuel Burchsted, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 juin—17 21 26

**Avis aux Créanciers**

**Département du Trésor.**

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

**AVIS.**

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de 3 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre F. D. LeBreton, fondé de pouvoir (assignée) de E. S. Williams, pour $50,606 93. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

| | |
|---|---|
| M. Arenstein, | A. M. Agelesto, |
| F. Alpuente, | [illegible] |
| Joseph Bast, | Joseph Brugera, |
| A. [illegible] & Co., | Dr. J. Bendes, |
| W. R. Bell, | W. R. Bell, adm.[illegible] |
| R. Benjamin & Co., | A. Bodault & Co., |
| [illegible] | Bercier & De [illegible], |
| L. Bebolet, | F. [illegible], |
| J. Brandon, | F. [illegible], |
| J. F. Barthelemy, | Louis Bauer, |
| Bernie & Bro., | R. Beltran, |
| C. Barbe, | R. R. [illegible], |
| J. A. Blaffer & Co, | W. Alexandre Besse, |
| Jean [illegible], | J. A. Bordnaut, |
| Samuel [illegible], | Comagarie & Lambert |
| James D. Coleman, | F. Calloway, agent, |
| Amadie Couturie, | P. Caro, |
| Lucy Curtis, | François Carrere, |
| Creole Fire Co. No. 9, | Cassidy & Miller |
| P. Casse, agent, | P. Casse, |
| Eugene Coulon, | N. Connell, |
| J. Cassard, | L. Charest, |
| J. H. Chinet, | Herman Curtius, |
| Louis Chaplain, | John Crickard, |
| Etienne Dubois, | Dubois & [illegible], |
| Mme Louis De [illegible], | P. Duchesne, |
| T. R. Dunbar, | A. Delamotte, |
| P. Dejan, | J. C. Denis, |
| Arthur Denis, | De [illegible] Hart & Co. |
| [illegible] | George Degan, |
| G. Drenet, | G. M. Dell, |
| A. Dumestre, | M. T. Duprez, |
| Devallier & Co., | A. De Sainte Gême, |
| S. Escoffier, | Manuel Elliott, |
| [illegible] | Florian Flange, |
| [illegible] | Foley, Conger & Co., |
| J. A. Fernandez, | [illegible] |
| [illegible] | Charles Fitz, |
| J. B. Frank, | H. Fisher, |
| [illegible] | [illegible] |

[illegible]

## CHARTE.

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE.**

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venues et comparu les personnes dont les noms sont ci-attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges [illegible] des statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont convenu et se sont engagés par les présentes, et s'engagent mutuellement et ceux qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent :

**ARTICLE I.**

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane ; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt-dix-neuf années, à partir de cette date, et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivie en son nom d'incorporation, avoir la devise qu'elle pourra [illegible], et d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation [illegible], de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation de la propriété mobilière et immobilière ; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et autres objets nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

**ARTICLE II.**

Les objets et fins pour lesquels cette corporation est déclarée être d'acheter un terrain ou un bâti à ou cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer de lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

**ARTICLE III.**

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisé en un représenté par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon et aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq mille (500 0.0) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrit. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

**ARTICLE IV.**

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M. élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans ; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection ; et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire ; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances ; et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir ; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu ; élection qui se fera par le Conseil d'administration sitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

**ARTICLE V.**

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis du dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

**ARTICLE VI.**

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction ; elles seront munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général telles actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir :

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

**ARTICLE VII.**

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur ; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

**ARTICLE VIII.**

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

**ARTICLE IX.**

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville ; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Char es G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites partie et moi, notaire, après avoir lu le tout.

| | |
|---|---|
| Original signé, | PH. W. DIELMANN, |
| PETER BLAISE, | J. LANGLES, |
| H. LOCTE | ALBERT P NOLL, |
| THEO. BRUMMER, | ERNEST PRAGST, |
| GEO. FAEHNLE, | C G REBENTISCH, |

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 325, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

{ SCEAU } Signé : GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.

11 mai—11 19 26—4 10 juin


## THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50. [illegible]